

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 205

présenté par
M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 3 QUATER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'exonération de cotisations d'assurance vieillesse des médecins en cumul emploi/retraite exerçant dans un désert médical. Il apparaît aux auteurs de cet amendement que d'autres alternatives seraient nettement plus efficaces pour lutter contre la désertification médicale.